

QUOI DE NEUF



Bulletin Municipal
N° 36
Spécial Budget

À MAIZIÈRES-LA-GRANDE-PAROISSE ?

Vie du village en photos |

Tirage des petits rois et des petites reines de maternelle



Concert du nouvel an de la Renaissance



Tirage des rois à l'école



43 triplettes se sont affrontées lors du 1^{er} concours de pétanque organisé par l'Etoile



Spectacle "A l'abordage" par la chorale la clé des champs organisé par l'AMLS



80 joueurs de belote étaient présents au concours organisé par le Club Loisirs



28 cyclistes ont participé au brevet des 50km Organisé par l'Etoile



Vacances robotiques de février à l'accueil de Loisirs "Les Galopins"



Virginie ESPIRT a représenté l'étoile athlétisme aux championnats de France de cross - country aux Mureaux



100 enfants à "la chasse aux œufs"



Organisée par l'AMLS



Le mot du Maire |

Un an déjà ! Le Conseil Municipal en place vient de souffler sa première bougie. Chaque Conseiller Municipal a pris ses marques en s'investissant au maximum dans ses compétences. Je peux vous affirmer que tout se passe bien et que le travail ne manque pas. De nombreux dossiers sont en cours et de nombreux projets sont en prévision.



Notre société bouge et les réformes s'accumulent de jour en jour. La mort des petites communes est annoncée par l'Etat au profit des grandes intercommunalités afin de faire « soi-disant » d'importantes économies budgétaires.

Combien nos petites collectivités coûtent à l'Etat ? Pratiquement rien, car chaque conseiller municipal gère au mieux le budget communal avec, pour principal objectif, l'intérêt collectif et non l'intérêt particulier. Il s'investit sans compter et apporte surtout une aide précieuse par sa connaissance du terrain.

Combien coûtent les grandes Métropoles ou les grandes instances à l'Etat ? Enormément, avec des budgets pharaoniques, avec des indemnités d'élus démesurées, avec des décisions prises sans concertation auprès de la population et bien souvent sans connaissance des dossiers.

Une chose est certaine, **le rat des champs va payer pour le rat des villes !!**

Ce bulletin municipal est uniquement consacré aux comptes-rendus de Conseil Municipal et, plus spécialement, au budget. Je tiens à ce que vous soyez informés au plus vite des différents investissements réalisés. Beaucoup de choses sont en train de se concrétiser (construction de la salle socio-culturelle, agrandissement de l'accueil de loisirs, etc...), afin de préparer au mieux l'avenir des futurs transferts de compétences au profit de la Communauté de Communes des Portes de Romilly-sur-Seine. Plus notre patrimoine sera riche et plus la balance financière sera en notre faveur. Nous pourrions ainsi limiter l'augmentation des impôts intercommunaux.

Nous sommes en période favorable pour investir et nous en profitons. Les prix des marchés publics et les taux d'intérêts pour les financements sont au plus bas. **La dépense est maîtrisée. Vos impôts n'augmenteront pas.**

Je vous invite à découvrir l'actualité municipale à travers les lignes qui suivent en vous souhaitant une bonne lecture.



Comptes-rendus des dernières séances du Conseil Municipal |

✚ **Séance du 22 décembre 2014 à 20h30** - Absent excusé : M. Jean BOTELLA

■ **Participation aux frais de fonctionnement pour la fréquentation des élèves de Maizières dans les écoles de Romilly-sur-Seine :**

Le Conseil Municipal a autorisé le Maire à signer les conventions proposées par la ville de Romilly-sur-Seine pour l'accueil des enfants de la Commune dans les écoles publiques et dans les CLasses pour l'Inclusion Scolaire (CLIS) de Romilly-sur-Seine.

Le montant de la participation fixé par la Ville de Romilly-sur-Seine est de :

- 130 € par élève scolarisé en école élémentaire,
- 300 € par élève scolarisé en école maternelle.

La participation pour les élèves scolarisés en CLIS est identique.

A ce titre, la Commune reversera la somme de 690 € à la ville de Romilly-sur-Seine pour l'année scolaire 2013/2014.

Commentaire : en contrepartie, la ville de Romilly reversera à la Commune de Maizières la somme de 1 420 € pour la scolarisation de 7 enfants romillons dans les écoles de Maizières.

■ **Emprunt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour la construction de la Salle socio-culturelle :**

Pour financer les travaux de construction de la Salle Socio-culturelle, rue Jules Ferry, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de contracter un emprunt de 350.000 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a présenté l'offre la plus avantageuse :

- Durée d'amortissement du prêt : 25 ans
- Périodicité des échéances : trimestrielle ⇨ montant 1^{ère} échéance : 5 365,86 €
- Taux d'intérêt : 2 %

Questions diverses :

- **Cérémonie des vœux** : pour des raisons de restrictions budgétaires, la traditionnelle cérémonie des vœux n'a pas eu lieu en 2015.
- **Groupement de commandes pour l'achat de gaz naturel** : suite à l'adhésion de la Commune au groupement de commandes pour l'achat d'énergie (cf. séance du Conseil Municipal du 20 juin 2014), le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) a retenu GDF SUEZ.
Par rapport aux contrats actuels, ce groupement de commandes engendre une économie de 22 % sur la fourniture de gaz.

➤ **Affaire JAILLANT** : Monsieur le Maire rappelle que les Consorts JAILLANT ont saisi le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne, afin de faire annuler la délibération portant approbation du Plan Local d'Urbanisme. Cette requête avait pour objectif de rendre constructible leur parcelle cadastrée E 399, classée en « espace jardin » dans le PLU. Par jugement en date du 25 novembre 2014, le Tribunal Administratif a rejeté la requête des consorts JAILLANT qui ont été condamnés à verser la somme de 1 500 € à la commune, à titre de dommages et intérêts.

➤ **Recensement de la population** : les populations légales sont désormais actualisées tous les ans

↳ Population totale de la commune communiquée par l'INSEE pour 2015 : 1 583 habitants.

La séance a été levée à 21h45

✚ Séance du 22 janvier 2015 à 20h30

■ **Autorisation budgétaire spéciale pour les dépenses d'investissement à engager avant le vote du budget :**

L'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Communes, sur autorisation du Conseil Municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement avant l'adoption du Budget Primitif, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, décide d'autoriser le Maire à engager et mandater les dépenses urgentes d'investissement suivantes :

➤ Panneaux de signalisation.....	1 700,00 €
➤ Lames de rechange pour la niveleuse.....	1 167,24 €
➤ Ordinateur portable.....	1 554,00 €
➤ Cuisinière pour l'école.....	279,99 €

■ **Assainissement des eaux usées :**

Il est rappelé aux membres du Conseil Municipal que l'Agence de l'Eau Seine Normandie a donné, en date du 11 mars 2014, un avis favorable pour subventionner l'assainissement collectif de la Commune sur la base des infrastructures suivantes :

- Construction d'un dispositif de collecte desservant 834 logements
- Construction d'un dispositif de traitement d'une capacité de 2 500 Equivalents-Habitants

Le coût de cette opération est décomposé de la manière suivante :

◆ Dispositif de collecte	5 960 312,96 €
◆ Canalisations de branchement	1 799 824,04 €
◆ Dispositif de traitement.....	1 247 750,00 €
<hr/>	
> Total de l'opération HT.....	9 007 887,00 €
> Total de l'opération TTC	10 809 464,40 €

↳ **Plan de financement prévisionnel :**

◆ **Subvention Agence de l'Eau Seine Normandie :**

Partie collecte	2 017 939,00 €
Partie traitement	499 100,00 €

◆ **Prêts AESN :**

Partie collecte	1 345 293,00 €
Partie traitement	249 550,00 €

◆ **Subventions du Conseil Général de l'Aube :**

Partie collecte	1 552 026,00 €
Partie traitement	249 550,00 €

◆ **Part résiduelle à la charge de la commune de Maizières :**

Sous forme d'emprunt ou d'autofinancement 3 094 429,00 €

> Montant total de l'opération HT	9 007 887,00 €
> Montant total de l'opération TTC	10 809 464,40 €

Afin de pouvoir bénéficier des aides de l'Agence de l'Eau Seine Normandie, la Commune doit s'engager à appliquer la Charte de Qualité des Réseaux d'Assainissement.

La séance a été levée à 22h35

✚ Séance du 27 mars 2015 à 20h30

Cette séance a principalement été consacrée à l'étude de la situation financière de la Commune, des Services des Eaux et d'Assainissement.

SERVICE DES EAUX :

■ Approbation du compte administratif 2014 et affectation du résultat :

Le compte administratif du Service des Eaux fait apparaître un excédent cumulé de 253 227,28 € :

- > Section d'exploitation ⇒ 252 817,97 €
- > Section d'investissement ⇒ 409,31 €

Au vu de ces résultats, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, a décidé d'affecter au budget de l'exercice 2015 l'excédent d'exploitation cumulé de 252 817,97 € en report.

■ Adoption du Budget 2015 :

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal a adopté le budget du **Service des Eaux communal 2015** :

- ♦ Section d'investissement (équilibrée en dépenses et en recettes) ⇒ 164 255 €
- ♦ Section d'exploitation ⇒ 288 685 € en dépenses / 473 690 € en recettes

■ Tarifs de vente d'eau - Année 2016 :

Les tarifs de vente d'eau sont arrêtés comme suit :

- ♦ Part fixe - abonnement :
 - branchement principal < Ø 60 mm ⇒ 45 € / an
 - branchement principal ≥ Ø 60 mm ⇒ 65 € / an
- ♦ Part proportionnelle :
 - de 0 à 120 m³ ⇒ 1,15 € / m³ / an
 - au-delà de 120 m³ ⇒ 1,05 € / m³ / an
- ♦ Forfait déplacement ⇒ 35,00 €

■ Réforme des collectivités territoriales : transfert au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) de la compétence Eau :

Selon la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République), les compétences Eau et Assainissement devront être transférées aux EPCI (Etablissements Publics de Coopération Intercommunale) au 1^{er} janvier 2016, soit, pour notre Collectivité, à la CCPRS (Communauté de Communes des Portes de Romilly) ou au SDDEA.

La décision a été prise au sein du Conseil Municipal de transférer la compétence Eau au SDDEA, sous la forme d'un COPE (Conseil de la Politique de l'Eau), composé d'élus de la Commune.

Il est bien entendu que ce transfert ne changera rien à la gestion actuelle du Service des Eaux.

SERVICE ASSAINISSEMENT :

Ce service ne concerne que la Zone du Parc d'Activités de l'Aérodrome puisque le reste de la Commune est en assainissement autonome.

■ Approbation du compte administratif 2014 :

Le compte administratif laisse apparaître un excédent cumulé (investissement / exploitation) de 7.643,96 €.

■ Adoption du Budget 2015 :

Le Conseil Municipal a adopté, à l'unanimité, le budget du **Service d'assainissement 2015** qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- ♦ Section d'exploitation ⇒ 29 500 €
- ♦ Section d'investissement ⇒ 15 310 €

■ Tarif de l'assainissement collectif :

Le tarif de la redevance d'assainissement est arrêté comme suit :

- ♦ Part fixe abonnement - branchement principal ⇒ 193,00 € / an
- ♦ Part proportionnelle (dès le 1^{er} m³) ⇒ 2,58 € / m³

■ **Réforme des collectivités territoriales : transfert de la compétence assainissement au Syndicat Départemental des Eaux de l'Aube (SDDEA) :**

Comme exposé dans le Service des Eaux, la compétence Assainissement peut également être transférée au SDDEA, sous forme de COPE.

Après en avoir débattu, l'assemblée ne souhaite pas, pour l'instant, prendre de décision car le versement de la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux versée par l'État aux Collectivités de – 2 000 habitants) pourrait être remis en question par rapport au passage éventuel de la Commune à l'assainissement collectif et le SDDEA n'est pas éligible à la DETR.

COMMUNE :

■ **Approbation du compte administratif 2014 :**

Le Compte Administratif 2014 fait apparaître un **solde global positif de 38 182,29 €** (restes à réaliser inclus), qui se décompose ainsi :

- ♦ En section de fonctionnement, les recettes s'élèvent à 1 574 994,71 € et les dépenses à 1 233 663,29 €, **d'où un excédent de 341 331,42 €** ;
- ♦ En section d'investissement, les recettes s'élèvent à 720 559,33 € et les dépenses à 584 170,46 €, **soit un excédent de 136 388,87 €** ;
- ♦ Restes à réaliser en investissement au 31/12/2014 ⇒ 1 032 671 € en recettes et 593 133 € en dépenses, soit un déficit de 439 538 €.

■ **Adoption du Budget Communal 2015 :**

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal adopte le budget 2015 de la commune, qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de :

- ♦ Section de fonctionnement ⇒ 1 118 305 €
- ♦ Section d'investissement ⇒ 1 512 507 €

Principaux investissements prévus au budget 2015 :

- ♦ Elaboration du PAVE (plan de mise en accessibilité de la voirie et des espaces publics) ⇒ 9 000 €
Commentaire : l'élaboration du PAVE est une obligation pour chaque commune, imposée par l'article 45 de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005, dite loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ».
Dans sa séance du 27 juin 2013, le Conseil Municipal a lancé la procédure de réalisation d'un PAVE en régie communale. Ce document doit formaliser un diagnostic, qui sera annexé au PLU, sur la chaîne des déplacements (trottoirs, espaces publics, voirie, ...) et un plan d'action qui précise les travaux à mettre en œuvre progressivement, afin de mettre aux normes ce qui peut l'être.
Vu la complexité de ce dossier, le Conseil Municipal décide d'élaborer le PAVE avec l'aide de la Société C3i à TROYES.
- ♦ Diagnostic pour l'accessibilité des bâtiments ERP (Établissements Recevant du Public) de la Commune ⇒ 2 800 €
Commentaire : dans le cadre de l'arrêté du 21 mars 2007 fixant les dispositions relatives à l'accessibilité des ERP, les personnes en situation de handicap doivent pouvoir accéder, circuler et utiliser les équipements et les services des ERP.
A ce titre, le Conseil Municipal décide de lancer l'AD'AP (Agenda D'Accessibilité Programmée) pour la mise en accessibilité des bâtiments communaux (écoles, mairie, salle polyvalente,...) ⇒ la SOCOTEC à Troyes est chargée de cette mission.
- ♦ Divers travaux de voirie communale ⇒ 66 000 €
 - Rabotage et bitumage de la rue Maurice Renault.
 - Gravillonnage des rues du Craon, des Praillons, de l'Essy et de la Chefferie.
 - Reprise des fissures rue Maréchal de Lattre de Tassigny.
- ♦ Frais d'honoraires de maîtrise d'œuvre et de géomètres pour le projet de réfection de la rue Docteur Calmette ⇒ 7 900 €
- ♦ Ravèlement de façades de la maison implantée dans la cour de la salle polyvalente ⇒ 17 000 €
- ♦ Numérique à l'école ⇒ coût estimatif de l'opération : 18 000 €
Commentaire : notre volonté est de faire du numérique un outil quotidien au service de l'apprentissage des élèves. Après concertation avec un animateur informatique de l'Inspection Primaire et l'équipe enseignante, le Conseil Municipal adopte le projet du numérique à l'École comme suit :
 - Acquisition de 2 vidéoprojecteurs interactifs, accompagnés chacun d'un ordinateur portable, destinés aux classes des cycles 2 et 3 (du CP au CM2). Tous les élèves, y compris ceux de maternelle, pourront y avoir accès en changeant de classe.
 - Acquisition d'un lot de 8 tablettes que tous les élèves pourront également s'échanger.

- ♦ Rénovation du parc informatique de la Mairie ⇒ 5 000 €
- ♦ Remplacement et acquisition de mobilier et matériel divers :
 - Chaudière de l'école 8 000 €
 - Auto-laveuse pour les agents d'entretien des locaux 1 650 €
 - 2 débroussailleuses pour les agents de voirie 1 700 €
 - Tables et chaises pour salle socio-culturelle 5 000 €
 - Panneaux de voirie directionnels 5 000 €
 - 2 vitrines d'affichage pour la mairie 1 500 €

■ **Vote des taux d'imposition 2015 :**

Les taux d'imposition, qui **n'ont pas été modifiés depuis 2009**, sont maintenus comme suit :

- ♦ Taxe d'habitation 19,78 %
- ♦ Foncier bâti 13,37 %
- ♦ Foncier non bâti 20,27 %
- ♦ C. F. E. 15,20 %

■ **Souscription d'une assurance dommages-ouvrage pour l'extension et la réhabilitation de l'Accueil de Loisirs :**

Dans le cadre des travaux d'extension et de réhabilitation de l'Accueil de Loisirs « Les Galopins », le Conseil Municipal a décidé de souscrire une assurance dommages-ouvrage.

L'offre de GROUPAMA a été retenue pour un montant de 4 799,30 € (pour 10 ans).

■ **Réalisation d'un emprunt auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour l'extension et la réhabilitation de l'Accueil de Loisirs "Les Galopins" :**

Pour financer les travaux de réhabilitation et d'extension de l'Accueil de Loisirs, le Conseil Municipal a décidé, à l'unanimité, de contracter un emprunt de 231 792 € auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, qui a présenté l'offre la plus avantageuse :

- Durée d'amortissement du prêt : 25 ans
- Taux d'intérêt : 2 %
- Périodicité des échéances : trimestrielle
- Le montant des échéances sera connu lors du déblocage du prêt.

■ **Extension de l'installation communale d'éclairage public aux abords de la salle socio-culturelle et du terrain multisports :**

Le Conseil Municipal a accepté le devis proposé par le Syndicat Départemental d'Énergie de l'Aube (SDEA) pour l'extension de l'installation communale d'éclairage public aux abords de la salle socio-culturelle et du terrain multisports ⇒ le coût hors TVA de ces travaux est estimé à 30 600 €, la contribution communale est égale à 50 % de cette dépense, soit 15 300 €.

Questions diverses :

- **Assainissement collectif** : Par courrier en date du 4 mars 2015, l'Agence de l'Eau Seine Normandie a émis un avis favorable à notre projet d'assainissement collectif communal. Le financement de notre dossier sera donc étudié attentivement au regard de son impact environnemental, de son calendrier de réalisation et de leurs capacités financières par rapport aux dossiers prioritaires déjà engagés.

☞ vous serez bien entendu tenus informés de la suite donnée à ce projet.

- **Maintenance préventive des installations communales d'éclairage public** : La prochaine opération de maintenance des installations communales d'éclairage public sera réalisée en juin prochain pour tous les luminaires équipés de lampes à vapeur de sodium haute pression fonctionnant toute la nuit ⇒ participation communale évaluée à 33 500 € versée en 5 fractions annuelles (le 1^{er} acompte sera prévu au budget communal 2016).

La séance a été levée à 24 h

✚ **Séance du 16 avril 2015 à 19h**- Absents : Mmes Sophie CHAUVE, Nadine DURAND et M. Jean-Michel LATOUR

■ **Aménagement de la rue Jules Ferry – mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage :**

Par délibération en date du 27 novembre 2014, il a été décidé d'aménager la rue Jules Ferry, afin de sécuriser et d'agréments les abords de l'école et de la salle socio-culturelle.

Pour cet aménagement, l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été confiée à la SIABA ⇒ montant de la mission : 3.000 € HT.

Commentaire : les travaux devraient être réalisés en septembre 2015.

■ **Construction de la salle socio-culturelle – avenant de transfert au marché de maîtrise d’œuvre :**

Par délibération du 19 septembre 2013, le marché de maîtrise d’œuvre a été attribué à la Sarl ATELIER H de Romilly-sur-Seine, pour un montant de 34 290 € HT. Le Conseil Municipal a ensuite autorisé la passation d’un avenant portant la rémunération définitive à la somme de 41 760 € HT, pour tenir compte du coût estimatif des travaux.

Les travaux de construction de la salle socio-culturelle ont démarré le 15 septembre 2014. Actuellement, maçonnerie (hors enduits), charpente, couverture, étanchéité sont réalisées et les menuiseries extérieures sont posées.

Ces travaux ont été interrompus suite au décès de M. Pascal HAZOUARD, gérant de la Sarl ATELIER H. L’administrateur provisoire de cette Société a informé la SIABA, mandataire de la Commune, qu’il a reçu une offre de rachat pour le contrat de maîtrise d’œuvre par la Société EXECO de La Rivière de Corps. Cette structure est connue des services de notre mandataire qui atteste de son savoir-faire.

Au vu de tous ces éléments, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l’unanimité, a autorisé le Maire à signer l’avenant de transfert au bénéfice de la Sarl EXECO ⇒ les honoraires restant à percevoir s’élèvent à la somme de 8 602,56 € HT.

■ **Souscription d’une assurance dommages-ouvrage pour la salle socio-culturelle :**

Dans le cadre des travaux de construction de la salle socio-culturelle, le Conseil Municipal a décidé de souscrire une assurance dommages-ouvrage.

L’offre de GROUPAMA a été retenue pour un montant de 4 363,30 € (pour 10 ans).

■ **Désignation des représentants de la Commune au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV) :**

Le CCCSPV est chargé d’émettre des avis sur toutes les questions relatives aux sapeurs-pompiers.

Il est présidé par le Maire et comprend un nombre égal de représentants de la Commune et de représentants élus des Sapeurs-Pompiers, à savoir pour le Centre d’Incendie et de Secours de Maizières :

- ◆ Sébastien ARNOULD, Vincent PARIAT et Nicolas JOLY, titulaires,
- ◆ Audrey SAVARY et Antoine MENUUEL, suppléants.

Au vu de ces éléments, le Conseil Municipal a désigné pour représenter la Commune au sein du CCCSPV :

- ◆ MM. LAMY Michel, ROBIN Adrien, Mme PARIAT Elisabeth, membres titulaires,
- ◆ M. BOTELLA Jean, Mme MOYEMONT Brigitte, membres suppléants.

La séance a été levée à 20h30

Je ne terminerai pas cet éditorial sans évoquer les travaux du village seniors, tant attendus, qui vont enfin débiter. Les 12 pavillons sortiront de terre dans les prochains mois pour être livrés à l’automne 2016. Je vous rappelle que ce dossier est géré par la Société Aube Immobilier et que les pavillons seront loués à prix modéré. Si vous êtes intéressés, n’hésitez pas à venir vous inscrire en Mairie. La priorité sera donnée aux Maiziérons.

A travers ces quelques lignes, vous avez pu remarquer que Maizières vit, que Maizières avance. Le travail réalisé depuis plusieurs années porte ses fruits. Nous avons un challenge à tenir : rester attractifs pour créer de la valeur ajoutée.

Seule ombre au tableau toutefois, la fermeture d’une classe ! Celle-ci est indépendante de notre volonté. Elle est due principalement à une faible baisse des effectifs pour l’année scolaire 2015-2016 ⇒ 146 élèves en 2014/2015 contre 136 élèves prévus pour 2015 /2016. Cette décision a été prise par les services départementaux de l’Education Nationale. Le Conseil Municipal et moi-même déplorons cette situation qui va engendrer une augmentation des effectifs dans les autres classes et un surcroît de travail pour les professeurs des écoles.

Autre situation très préoccupante, la fermeture annoncée du Technicentre et la requalification du site en centre d’excellence avec, à la clé, des emplois de cheminots qui vont disparaître. Nous ne pouvons pas rester insensibles face à cette grave décision prise par la SNCF. Il est inacceptable d’effacer 130 années d’histoire. Tout notre bassin de vie est touché. Après la crise du textile et les licenciements chez Cycleurope, voici maintenant la remise en question du Technicentre.

Mon rôle d’ élu est d’apporter ma solidarité aux cheminots en proie à beaucoup d’incertitudes, mais également de soutenir les négociations des élus Romillons avec la SNCF, et ce afin de trouver des solutions permettant de pérenniser un maximum d’emplois.

Essayons toutefois de garder le moral... l’optimisme est de mise pour ce mois de mai souvent annonciateur des beaux jours !

M. Lamy.

État civil du 1^{er} décembre 2014 au 17 avril 2015 |

Ils nous ont quittés :	<u>Le 16 janvier 2015</u>	<u>Le 29 janvier 2015</u>	<u>Le 17 février 2015</u>
	Monique JUSSAN ∞	Paulette BOSSERELLE ∞	Jacky DORIGNY ∞
	<u>Le 19 mars 2015</u>	<u>Le 8 avril 2015</u>	<u>Le 16 avril 2015</u>
	Geneviève PLANQUE	Roger LAURY	Raymonde BOCQUERY

L'agenda |

Vendredi 8 mai 2015

- Rassemblement place de la Mairie à 10h45
- Défilé à 11h avec la Renaissance, dépôt de gerbes au Monument aux Morts suivi d'un vin d'honneur.

Samedi 16 mai 2015

- Gala de danse de l'association « Bienvenue ».

Mercredi 20 mai 2015 à la Salle Polyvalente

- Repas des anciens.

Dimanche 14 juin 2015

- 25^{ème} Brocante de l'étoile

Vendredi 19 juin 2015

- Fête des écoles

Samedi après-midi 20 juin 2015 (sur le stade)

- Concours de tir à l'arc FITA 2x70m (organisé par l'Étoile)

Dimanche 21 juin 2015 (sur le stade)

- Le matin Championnat de ligue Fédéral individuel de tir à l'arc 2x50m (organisé par l'Étoile)
- L'après-midi Concours Fédéral de tir à l'arc 2x50m en équipe (organisé par l'Étoile)

Samedi 27 juin 2015

- Concert de la Renaissance à 21h à l'Église Saint Denis

Lundi 13 et mardi 14 Juillet 2015

- Fête nationale et ses festivités : apéritif, retraite aux flambeaux, feu d'artifice, bal populaire...

Infos utiles |

Rappels

- Les travaux de bricolage ou de jardinage exercés par des particuliers à l'aide d'outils, d'appareils ou d'instruments tels que tondeuses à gazon, motoculteurs à moteur thermique, scies, perceuses, etc... ne doivent pas porter atteinte à la tranquillité du voisinage par la durée, la répétition ou l'intensité du bruit occasionné et ne peuvent être effectués que **les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 13h30 à 19h30, les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h.**
- Les propriétaires possesseurs d'animaux, en particulier de chiens, sont tenus de prendre des mesures propres à éviter une gêne pour les voisins. Ils doivent éviter que ceux-ci n'aboient de façon répétée ou intempestive.
- Tout brûlage à l'air libre, c'est-à-dire la destruction par le feu de déchets ou matières, est interdit de manière permanente et en tout lieu. La destruction des ordures ménagères et autres déchets à l'aide d'incinérateur individuel ou de tout autre appareil à combustion à foyer fermé ou ouvert est également interdite.

Ramassage tri sélectif : mardi 12 mai - mardi 26 mai - mardi 9 juin - mardi 23 juin - mardi 7 juillet - mardi 21 juillet
mardi 4 août - mardi 18 août - mardi 1 septembre - mardi 15 septembre - mardi 29 septembre -

Vos sacs et cartons sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

⚠ Attention : En cas de pluie évitez de sortir vos cartons et vérifiez que vos sacs soient bien fermés

Lors de vos déplacements à la déchetterie, pensez à sécuriser votre chargement pour éviter toutes pertes de résidus.

Ramassage ordures ménagères : le **lundi**. Si le **lundi** est férié, ramassage le **mercredi**.

Vos poubelles sont à sortir la veille au soir du jour de collecte (après 19h).

Votre poubelle n'a pas été vidée ? - Votre sac de Tri Sélectif n'a pas été ramassé ? - Votre poubelle est cassée ou détériorée ? ⇒ Appelez le 03 25 39 53 56

Pour plus d'infos utiles ⇒ le livret Bienvenue à MAIZIÈRES remis à jour régulièrement est disponible en mairie

Ce bulletin municipal vous appartient.

Si vous avez des informations ou des suggestions, vous pouvez en faire part aux membres du Comité de rédaction :

S. CHAUBE - N. DURAND - N. GUILLEMINOT - B. MOYÉMONT - V. NOBLET - P. NONAT - A. ROBIN - F. STÉVENNE.

Directeur de la publication : M. LAMY

Celui-ci paraîtra sur le site Internet privé du village <http://www.maizieres.net>

Sur ce site, vous trouverez aussi un aperçu des dernières infos, de la vie et de l'histoire de la Commune.